

ARRETE N°2025/JO/DGARM/DRH/ 544

ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU CHOIX

AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème CLASSE

Au sein de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence

Le Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;

VU le Code général de la fonction publique ;

VU le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

VU la délibération n°2015.12.05/71 du bureau communautaire en date du 18 décembre 2015 relative à la modification du tableau portant fixation des ratios promus-promouvables de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

VU la délibération n°2024.03.01/525 du conseil communautaire du 13 mars 2024 actualisant le tableau des effectifs permanents de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

VU l'arrêté n°2021/12/DGARM/DRH/1004 en date du 17 décembre 2021 portant établissement des lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines de la communauté d'agglomération;

VU l'avis du comité de sélection réuni en COMEX du 22 juillet 2025.

ARRETE

<u>Article 1^{er}</u>: Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, au choix, est fixé comme suit :

NOM - Prénom	Grade-Echelon-Ancienneté	Promouvables à partir du
HALLEY Esther	Adjoint administratif échelon 7 depuis le 28/01/2023	
MAMET Eglantine	Adjoint administratif échelon 7 depuis le 13/06/2023	
NEBOR Sabine	Adjoint administratif échelon 7 depuis le 28/06/2024	01/12/2024
RELIMIEN Véronique	Adjoint administratif échelon 7 depuis le 15/04/2022	d d
,		131
		*

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.



DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE RESSOURCES & MOYENS

Direction des Ressources Humaines

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Pointe-à-Pitre, le

Signé électroniquement le 16 octobre 2025 par JALTON Éric Président

